

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCES VERBAL

RÉUNION DU MARDI 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 4 mars 2025 à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers.

Date de la convocation : le jeudi 27 février 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Etaient présents : M. COLAS Yves, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, M. PRIOUR Nicolas, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. DOUCIN David, Mme FROMENTIN Cécile, Mme LEMAILE Magali, M. DURAND Cédric, Mme CORNÉE Anne-Sophie

Absente : Mme CHEDEMAIL Mathilde

Excusés :

M. CORBIÈRE Sébastien donne pouvoir à M. DURAND Cédric

Mme OLIVRY Kélig donne pouvoir à Mme FROMENTIN Cécile

M. ALIX Didier donne pouvoir à Mme HOCDÉ Marie-Thérèse

M. FOLIARD Cédric donne pouvoir à M. COLAS Yves

M. ROBIDEL Johan

Secrétaire : M. PRIOUR Nicolas

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal
DU 28 JANVIER 2025

Documents budgétaires présentés le mardi 25 février 2025 à l'ensemble des élus, à l'occasion d'une journée d'informations « finances » et bilan de l'année 2024.

I – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 du budget principal : approbation

II – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 du budget annexe « Les Vallées » : approbation

III – COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 du budget annexe « Les Hautes Vallées » : approbation

IV – VOTE DU BUDGET 2025 : budget principal

V – VOTE DU BUDGET 2025 : budget annexe « Les Vallées »

VI – VOTE DU BUDGET 2025 : budget annexe « Les Hautes Vallées »

VII - IMPOTS DIRECTS LOCAUX : vote des taux

VIII – PIÉGEUR BÉNÉVOLE : indemnité 2025

IX – SERVICE D'UNE FOURRIÈRE

Objet n°1 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 du budget principal : approbation

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la demande de la commune de Moutiers, en date du 24 mai 2024, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable des élus lors de la commission des Finances du mardi 25 février 2025

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Moutiers

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Moutiers ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les résultats pour l'exercice 2024 présentés ci-dessous :

| COMMUNE | | | | | | |
|---------------------------|----------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|
| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 238 708,50 € | 0,00 € | 238 708,50 € |
| Opérations de l'exercice | 513 501,65 € | 740 677,64 € | 259 067,64 € | 368 713,57 € | 772 569,29 € | 1 109 391,21 € |
| Résultats de l'année 2024 | 513 501,65 € | 740 677,64 € | 259 067,64 € | 607 422,07 € | 772 569,29 € | 1 348 099,71 € |
| Résultats de clôture | | 227 175,99 € | | 348 354,43 € | | 575 530,42 € |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Madame Marie-Thérèse HOCDÉ, 1^{ère} adjointe indique que :

La section de fonctionnement présente un excédent de 227 175,99 €

La section d'investissement présente un excédent de 348 354,43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (M. Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés ni au vote du CFU)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget principal

REPORTE l'excédent de fonctionnement de 227 175,99 € en recettes d'investissements au compte 1068

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet n°2 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 du budget annexe « Les Vallées » : approbation

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la demande de la commune de Moutiers, en date du 24 mai 2024, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable des élus lors de la commission des Finances du mardi 25 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Moutiers, du budget annexe « Les Vallées » ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Moutiers, du budget annexe « Les Vallées » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les résultats pour l'exercice 2024 présentés ci-dessous :

LES VALLES

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|----------------------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|--------------|--------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | 138,11 € | 0,00 € | 5 352,39 € | 0,00 € | 5 490,50 € | 0,00 € |
| Opérations de l'exercice | 84 534,89 € | 83 985,77 € | 77 544,85 € | 83 959,69 € | 162 079,74 € | 167 945,46 € |
| Résultats de l'année 2024 | 84 673,00 € | 83 985,77 € | 82 897,24 € | 83 959,69 € | 167 570,24 € | 167 945,46 € |
| Résultats de clôture | -687.23 € | | | 1 062,45 € | | 375,22 € |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Madame Marie-Thérèse HOCDÉ, 1^{ère} adjointe indique que :

La section de fonctionnement présente un déficit de 687.23 €

La section d'investissement présente un excédent de 1 062.45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (M. Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés ni au vote du CFU)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Les Vallées »

REPORTE le déficit de fonctionnement de 687.23 € en dépenses de fonctionnement au compte 002

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet n°3 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 du budget annexe « Les Hautes Vallées » : approbation

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la demande de la commune de Moutiers, en date du 24 mai 2024, portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis favorable des élus lors de la commission des Finances du mardi 25 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Moutiers, du budget annexe « Les Hautes Vallées »

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Moutiers, du budget annexe « Les Hautes Vallées » ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les résultats pour l'exercice 2024 présentés ci-dessous :

| LES HAUTES VALLES | | | | | | |
|---------------------------|----------------|-------------|----------------|------------|---------------|-------------|
| | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
| Libellé | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Résultats reportés | 0,20 € | 0,00 € | 1 271,00 € | 0,00 € | 1 271,20 € | 0,00 € |
| Opérations de l'exercice | 86 124,18 € | 86 124,32 € | 86 124,18 € | 1 271,00 € | 172 248,36 € | 87 395,32 € |
| Résultats de l'année 2024 | 86 124,38 € | 86 124,32 € | 87 395,18 € | 1 271,00 € | 173 519,56 € | 87 395,32 € |
| Résultats de clôture | -0.06 € | | - 86 124.18 € | | - 86 124.24 € | |

Hors de la présence de Monsieur Le Maire, Madame Marie-Thérèse HOCDÉ, 1^{ère} adjointe indique que :

La section de fonctionnement présente un déficit de 0.06 €

La section d'investissement présente un déficit de 86 124.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (M. Le Maire n'a pas pris part à la lecture des résumés ni au vote du CFU)

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Les Hautes Vallées »

REPORTE le déficit de fonctionnement de 0.06 € en dépenses de fonctionnement au compte 002

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Objet n°4 – VOTE DU BUDGET 2025 : budget principal

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2025 de la commune, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget de la commune s'équilibre à la somme :

De 680 021.00 € en section de fonctionnement

De 717 132.75 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget principal 2025

Objet n°5 – VOTE DU BUDGET 2025 : budget annexe « Les Vallées »

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget annexe « Les Vallées » 2025, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget « Les Vallées » s'équilibre à la somme :

De 113 368.20 € en section de fonctionnement

De 126 868.20 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOpte le budget annexe « Les Vallées » 2025

Objet n°6 – VOTE DU BUDGET 2025 : budget annexe « Les Hautes Vallées »

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget annexe « Les Hautes Vallées » 2025, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget « Les Hautes Vallées » s'équilibre à la somme :

De 526 134.24 € en section de fonctionnement

De 622 248.36 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE le budget annexe « Les Hautes Vallées » 2025

Objet n°7 - IMPOTS DIRECTS LOCAUX : vote des taux

Monsieur Le Maire rappelle que cet impôt ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.08 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40.11 %
- taxe d'habitation (TH) : 14.68 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Objet n°8 – PIÉGEUR BÉNÉVOLE : indemnité 2025

Monsieur Le Maire rappelle que la FDGDON 35 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine), et la commune de Moutiers, ont signé une convention multi-services (notamment la lutte contre les ragondins et les rats musqués) pour la période 2025-2028 (adhésion annuelle de 140 €).

Monsieur Le Maire rappelle qu'une indemnité annuelle de 500 € est versée habituellement au piégeur bénévole. Cette indemnité doit être significative afin de ne pas décourager les bénévoles, qui en œuvrant pour une cause d'intérêt général, engagent des frais personnels (carburant, cartouches...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

FIXE l'indemnité de piégeage pour l'année 2025 à 600 € par an et par piégeur désigné au FGDON

Objet n°9 – SERVICE D'UNE FOURRIERE

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), articles L211-22 et L211-24 notamment, chaque commune doit disposer, soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats errants ou en état de divagation, soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune. Dans le cadre de ses pouvoirs de police générale pour le maintien de la salubrité publique et conformément à l'article L 211-27 du CRPM, il appartient au Maire de faire capturer les animaux errants non identifiés, sans propriétaire ou « sans détenteur » et ceux vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Monsieur Le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec la fourrière « Terre de Légendes » de Brains sur Les Marches jusqu'au 1^{er} mars 2025, pour une adhésion annuelle de 608 €. Faute de personnel, cette association est contrainte de cesser son activité en la transférant à la SPA, de Saint-Germain-du-Pinel.

Cette nouvelle convention propose un tarif indexé au nombre d'habitants, estimé à 905 lors du dernier recensement.

Pour l'année 2025, le tarif par habitant fixé est de 1,13 € TTC ; soit 1 022.65 €/an

Pour l'année 2026, le tarif par habitant fixé est de 1,16 € TTC ; soit 1 049.80 €/an

Pour l'année 2027, le tarif par habitant fixé est de 1,20 € TTC ; soit 1 086 €/an

Une participation forfaitaire supplémentaire de 40 € est facturée par capture d'animaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention proposée du 1^{er} avril au 31 décembre 2025 avec la SPA de Saint-Germain-du-Pinel, renouvelable tacitement tous les ans, sans pouvoir se poursuivre au-delà du 31 décembre 2027.

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Droit d'Intention d'Aliéner (DIA) :

DIA 16 allée des Tilleuls

DIA 4 rue du Stade : maison d'habitation

DIA Le Bourg : jardin de la maison d'habitation située au 4 rue du Stade

2/ Animations - communication :

- Atelier citoyen : samedi 5 avril 2025 de 9h à 12h

- Dimanche 23 mars 2025 : vide-greniers et marché dans le bourg et la salle communale (Comité des FETES)

- Samedi 29 mars 2025 : soirée choucroute (FOOT)

- Samedi 12 avril 2025 : concours de palets (APEL)

- Mercredi 30 avril 2025 vers 15h/15h20 à Moutiers : passage du Tour de Bretagne Cycliste, entre Availles et Gennes, au lieu-dit « L'Epine », à l'occasion de la 58^{ème} édition

- Candidater au concours des villages fleuris en 2025 ? OUI

- Ouest France propose une nouvelle application « Mon Village » (800 € HT/an et 100 € HT/an de formation la 1^{ère} année) : le CM souhaite attendre 1 année avant de valider une éventuelle adhésion.

3/ Piste cyclable :

Lundi 24 février : RDV avec Vitré Communauté, L'Auberge de Moutiers et l'entreprise Legras pour obtenir le label vélo, dans le cadre de la Régalante

4/ Lotissement « Les Hautes Vallées »

Mercredi 26 février 14h à Rennes : RDV avec M. Souche et Mme Fervel - BILAN

5/ PLUi : Projet de transfert compétence Planification urbanisme :

Délibération à prendre avant le 6 mai 2025

6/ Finances :

- BILAN de la journée finances du 25 février 2025

- CLSH : remplacement des néons par des LEDS. Devis accepté de 2 496.60 € HT par l'entreprise SARL Yannick CHATELAIS

- MFR Craon : demande de subvention pour 2 jeunes en 1^{ère} et terminale, domiciliés à Moutiers

7/ CCID (Commission Communale des Impôts Directs) : le jeudi 13 mars à 14h

Levée de la séance : 22h45

Prochain conseil : 01/04/2025 – 20h30

M. COLAS Yves
Maire,

Mme HOCDE Marie-Thérèse

M. PRIOUR Nicolas
Secrétaire

Mme CHEVRIER Maryvonne

M. CORBIÈRE Sébastien
Excusé

M. DOUCIN David

M. FOLIARD Cédric
Excusé

M. ALIX Didier
Excusé

Mme FROMENTIN Cécile

M. ROBIDEL Johan
Excusé

Mme LEMAILE Magali

M. DURAND Cédric

Mme CHEDEMAIL Mathilde
Absente

Mme OLIVRY Kélig
Excusée

Mme CORNÉE Anne-Sophie